

# GT Réseau Action Sociale

21 septembre 2021



Octobre 2021



## Régionalisation avant dislocation ?

Un groupe de travail commun CTM/CNAS consacré au réseau de l'action sociale s'est réuni le 21 septembre 2021 sous l'égide de la Secrétaire Générale, Mme Barbat-Layani. Cette réunion faisait suite à un précédent groupe de travail du CNAS consacré à la réforme de l'action sociale ministérielle qui s'était tenu ... le 21 janvier dernier.

Comme de coutume cette réunion a mis en exergue l'indigence de la communication (documents incomplets, et/ou non fournis, absence de réponse aux questions posées par les organisations syndicales, décision unilatérale,...) en matière de dialogue social de la part du secrétariat général.

La Secrétaire générale est donc venue nous « informer » de la réorganisation du réseau en deux points :

➤ la création d'un échelon de pilotage intermédiaire entre SRH3 (l'action sociale centralisée à Bercy) et le niveau départemental, dirigé par un responsable régional de l'action sociale

➤ la présentation du volet « ressources humaines » de la démarche de régionalisation.

Face à la « levée de boucliers » des organisations syndicales, Madame Barbat-Layani a été contrainte de revoir le déroulé de son ordre du jour.

De fait ce « groupe de travail » portant sur la réforme du réseau et donc sur l'avenir même de l'action sociale que nous connaissons toutes et tous n'en était pas un. En effet fidèle à ses désormais « habitudes », la secrétaire générale a annoncé ses décisions quasi arrêtées sans que la moindre discussion ait eu lieu au préalable avec les organisations syndicales représentatives du personnel. Certes des réunions se sont tenues avec des délégué.e.s et la sous-direction de l'actions sociale sans que les organisations syndicales aient été ni invitées ni a minima informées de la teneur des discussions.

*C'est bel et bien une régionalisation de l'action sociale qui nous est « proposée ».*

Celle-ci reposerait sur la création d'un responsable régional d'action sociale, des « expert.e.s », la fusion des fonctions de délégué.e et d'assistant.e qui deviendraient des chargé.e.s de mission pour l'action sociale. Celles-ci et ceux-ci seraient non plus affecté.e.s à un seul département mais pourraient être « mobiles » sur plusieurs départements avec des missions différentes, ce qui justifierait des rémunérations « à la carte ».

Les CDAS et les crédits d'action locale seraient maintenus mais réunis sous la direction de la personne responsable au niveau régional.

Pour le secrétariat général, la création d'un échelon régional permettrait de résoudre les problèmes rencontrés par les délégations d'action sociale comme l'isolement des délégué.e.s, le manque de technicité sur la restauration et le logement, ... palier les départs des délégués....

Le Secrétariat Général souhaite également créer des postes de référents dans divers domaines comme la restauration, le logement...

*Pour Solidaires Finances, cette régionalisation n'a qu'un objectif, supprimer des emplois à l'action sociale en « mutualisant » les fonctions.*

- En quoi la création d'un niveau régional pourrait dynamiser l'action sociale départementale, la rendre plus proche des agents ?
- Pourquoi ne pas plutôt former et renforcer les capacités d'intervention du niveau départemental ?

Nul n'est besoin de vouloir créer une usine à gaz dont la compétence reste à démontrer.

Pour **Solidaires Finances**, il faut partir du besoin des agent.e.s en matière de logement, de restauration, de vacances-loisirs pour parvenir à une organisation efficace du réseau et construite de manière concertée.

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires l'exprime très bien : « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués à la définition et à la gestion de l'action sociale... ». Or le Secrétariat général en écartant les organisations syndicales représentatives des personnels de toute discussion bafoue cet article pourtant fondamental.

La logique et le bon sens commanderaient de s'appuyer sur les besoins, les attentes des agent.e.s en matière d'action sociale et ensuite seulement aborder son cadre d'exécution, les moyens à y mettre..

Aujourd'hui, les délégué.e.s ont davantage besoin d'un soutien technique, de moyens matériels et humains que d'un niveau de management supplémentaire. C'est donc au Secrétariat général d'apporter aux délégué.e.s l'aide dont ils et elles ont besoin pour exercer leurs missions, dans le respect de leurs fonctions.

**Solidaires Finances** a réaffirmé son attachement à un réseau de proximité qui a fait ses preuves et qui mérite un renforcement local plutôt qu'un échelon régional supplémentaire et la disparition de la proximité avec l'ensemble des bénéficiaires en activité ou à la retraite.

### Ce que **Solidaires Finances** revendique

Pour **Solidaires Finances** l'action sociale est diverse et exige du savoir et des compétences pour être diffusée auprès des agent.e.s.

Les agent.e.s et leurs organisations syndicales avaient fait le choix d'un réseau départemental de délégations d'action sociale avec un.e délégué.e assisté.e d'un.e ou plusieurs assistant.e.s selon le nombre d'agent.e.s en activité ou en retraite dans le département.

Pour **Solidaires Finances** le rôle du délégué est :

- de diffuser toutes les informations relevant de l'action sociale (ministérielle et interministérielle) auprès de l'ensemble des bénéficiaires,
- d'organiser des actions de proximité, de faire en sorte que les agents utilisent tous les dispositifs mis à leur disposition dans tous les domaines (restauration, logement, vacances etc.), de répondre à toutes les interrogations des agents en matière d'action sociale.

**Pour répondre à ces exigences, un réseau départemental est impératif.**

Au fil des années, les suppressions d'emplois dans tous les services et l'informatisation ont compliqué le champ d'intervention des délégué.e.s. Parallèlement, les délégations ont subi des suppressions d'emplois touchant les assistant.e.s, isolant ainsi nombre de délégué.e.s.

Les difficultés rencontrées depuis des années par les délégué.e.s sont imputables à la Sous-direction de l'action sociale (service SRH 3) :

- des délégué.e.s de moins en moins formé.e.s par SRH 3 et qui doivent se débrouiller seul.e.s ou en faisant appel à d'ancien.ne.s délégué.e.s ;
- des séminaires de délégué.e.s organisés par SRH3 de plus en plus rares, raccourcis, où chaque délégué.e doit se débrouiller pour se trouver un hôtel ce qui ne leur permet pas de se rencontrer et de discuter, partager leurs expériences (ne serait-ce pas le but recherché... pour mieux isoler) ;
- peu d'aide apportée par la sous direction : à titre d'exemple récent mais très révélateur lors du premier confinement les délégué.e.s ont été livrés à elles et eux mêmes pendant plus de deux mois ;
- peu ou pas d'aide technique de la part de SRH3 sur des dossiers comme la restauration, le logement... ;
- des suppressions d'emplois par SRH3 dans les délégations conduisant à renforcer durablement l'isolement des délégué.e.s.

Pour **Solidaires Finances**, le Secrétariat général doit reprendre tout ce qu'il a abandonné depuis des années, apporter l'aide nécessaire aux délégué.e.s dans leur fonction avec respect et considération.



Le contexte budgétaire et l'exemplarité Bercyenne concernant le MEFR ne laissent aucun doute : Les postes d'assistant.e.s supprimés ne seront pas recréés. C'est pourquoi les délégué.e.s doivent pouvoir trouver aide et soutien rapidement et efficacement auprès du Secrétariat Général.

Contrairement aux affirmations de celui-ci qui veut créer un échelon régional avec des expert.e.s, les compétences existent en son sein et dans les associations mais celles-ci sont sciemment ignorées pour mieux « vendre » les évolutions à venir voulues.

- Ainsi, pour le logement, ALPAF a toute la compétence requise, nul n'est besoin de chercher ailleurs pour faire moins bien.
- Côté restauration, qui mieux qu'AGRAF peut conseiller les délégué.e.s, les assister dans leur soutien et le conseil pour les associations de gestion des restaurants administratifs, pour les marchés publics ?

Pour toutes ces raisons **Solidaires Finances** reste opposé à toute velléité de régionalisation et dès lors au projet cogité par le Secrétariat général.

Pour **Solidaires Finances**, il n'y a nul besoin de mettre en place une usine à gaz (que ne justifie ni le coût de l'énergie ni la volonté de réduire les énergies fossiles...).

Celle-ci va à coup sûr complexifier, générer des tensions, éloigner et alourdir la prise de décision au lieu de simplifier, et de répondre efficacement aux demandes et aux besoins et qui sera au final une hiérarchie supplémentaire pour les délégué.e.s désormais simples chargé.e.s de missions nomades, qui les privera de toutes prérogatives et autonomie. Perspective motivante non ?

Sans compter que dans ce schéma la dimension humaine a complètement disparu.

